

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

---

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD36

présenté par  
M. Bardy, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par la phrase :

« Cette amende n'est pas une charge déductible du résultat fiscal. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement ayant le même objet déposé à l'article 1<sup>er</sup>.